

PROCES-VERBAL

De la réunion du 30 mars 2023

En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2

Procuration : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 30 mars à 20H00, le conseil municipal de la commune de Le Merlerault, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 mars 2023.

Présents : Mme GRESSANT Martine, Maire, M GRESSANT Matthias, 1^{er} adjoint, Mme Huguette COUGÉ, 2^{ème} adjoint, M MOUSSAY Alain, 3^{ème} adjoint, M. LEURETTE Benoit, Mme THEBLINE Sylvie, Mme MAIRET Bessy, M. THIERRY Christophe, M. BOULARD Denis, Mme BOUSSEL Annick, Mme HERVÉ Christine, M. LACOUR Alexandre, Mme METRAL Nathalie

Absents excusés : M NEZAN Patrick

Absente : Mme FONTAINE Olga

Secrétaire de séance : M GRESSANT Matthias

Les membres présents approuvent à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 23 février 2023

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de Madame MÉTRAL à 20h 18

1) Délibération – Approbation des Comptes de Gestion 2022 – Commune – Assainissement - Lotissement

Les comptes de gestion dressés par le receveur principal sont soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du *Code général des collectivités locales*. Les comptes de gestion sont le reflet de la comptabilité tenue par le receveur municipal. Il est précisé que les documents comptables correspondent en tous points aux comptes administratifs 2022 concernant la commune, l'assainissement, le lotissement

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion de l'exercice 2022 concernant la Commune, l'Assainissement et le Lotissement dressés par Monsieur le Receveur municipal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Délibération – Approbation des Comptes Administratifs 2022 – Commune

Le Maire présente le Compte Administratif de 2022 de la commune.

		EXECUTION DU BUDGET	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 334 913,77	G 410 148,66
	Section d'investissement	B 187 391,55	H 425 989,70
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 785 883,52
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 54 830,95
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D 522 305,32	G+H+I+J 1 676 852,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 569 575,66	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 569 575,66	K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A-C-E 334 913,77	G+I+K 1 196 032,18
	Section d'investissement	B-D-F 756 967,21	H+J+L 480 820,65
	TOTAL CUMULÉ	A+B+C+D+E+F 1 091 880,98	G+H+I+J+K+L 1 676 852,83
RESULTAT DE CLOTURE	Section de fonctionnement	861 118,41	
	Section d'investissement	293 429,10	
	Résultat CUMULÉ	1 154 547,51	

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2022 de la Commune

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) Délibération – Approbation des Comptes Administratifs 2022 – Assainissement

Le Maire présente le Compte Administratif de 2022 de l'assainissement.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	70 862,66 A	78 202,95 G	7 340,29 G-A
	Section d'investissement	59 290,46 B	59 449,86 H	159,40 H-B
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00 C	45 754,04 I	
	Report en section d'investissement (001)	19 476,86 D	0,00 J	
TOTAL (réalisations + reports)		149 629,98 P=A+B+C+D	183 406,85 Q=G+H+I+J	33 776,87 Q-P
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00 E	0,00 K	
	Section d'investissement	0,00 F	0,00 L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 E+F	0,00 K+L	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	70 862,66 A+C+E	123 956,99 G+I+K	53 094,33
	Section d'investissement	78 767,32 B+D+F	59 449,86 H+J+L	-19 317,46
	TOTAL CUMULE	149 629,98 A+B+C+D+E+F	183 406,85 G+H+I+J+K+L	33 776,87

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2022 de l'Assainissement.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Délibération – Approbation des Comptes Administratifs 2022 – Lotissement

Le Maire présente le Compte Administratif de 2022 du Lotissement.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 233 476,57	G 234 476,57
	Section d'investissement	B 234 476,57	H 231 174,57
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D 231 174,57	J 0,00
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		A+B+C+D 699 127,71	G+H+I+J 465 651,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 0,00	K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A-C-E 233 476,57	G+I+K 234 476,57
	Section d'investissement	B-D-F 465 651,14	H+J+L 231 174,57
	TOTAL CUMULÉ	A+B+C+D+E+F 699 127,71	G+H+I+J+K+L 465 651,14
RESULTAT DE CLOTURE	Section de fonctionnement	1 000,00	
	Section d'investissement	-234 476,57	
	Résultat CUMULÉ	-233 476,57	

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le Compte Administratif 2022 du Lotissement.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5) Approbation de l'Affectation de Résultat sur exercice 2022 - Commune

Le Conseil Municipal de Le Merlerault réuni sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, le Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la Commune, le Conseil Municipal décide l'affectation de résultat suivant :

FONCTIONNEMENT

Résultat 2021	785 883,52
Résultat 2022	75 234,89
RÉSULTAT DE CLOTURE 2022	861 118,41

INVESTISSEMENT

Résultat 2021	54 830,95
Résultat 2022	238 598,15
RÉSULTAT DE CLOTURE 2022 (cpte 001)	293 429,10
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	-569 575,66

BESOIN DE FINANCEMENT 276 146,56

AFFECTATION EN RÉSERVE OBLIGATOIRE 276 146,56

AFFECTATION EN RÉSERVE COMPLÉMENTAIRE 0,00

AFFECTATION EN RÉSERVE 2023 (cpte 1068) 276 146,56

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2023 (cpte 002) 584 971,85

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) Approbation de l'Affectation de Résultat sur exercice 2022 - Assainissement

Le Conseil Municipal de Le Merlerault réuni sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, le Maire.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 de l'Assainissement, le Conseil Municipal décide l'affectation de résultat suivant

FONCTIONNEMENT

Résultat 2021	45 754,04
Résultat 2022	7 340,29
RÉSULTAT DE CLOTURE 2022	53 094,33

INVESTISSEMENT

Résultat 2021	-19 476,86
Résultat 2022	159,40
RÉSULTAT DE CLOTURE 2022 (cpte 001)	-19 317,46
Solde des Restes à réaliser (Investissement)	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT 19 317,46

AFFECTATION EN RÉSERVE OBLIGATOIRE 19 317,46

AFFECTATION EN RÉSERVE COMPLÉMENTAIRE 0,00

AFFECTATION EN RÉSERVE 2023 (cpte 1068) 19 317,46

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2023 (cpte 002) 33 776,87

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) Vote du Budget Primitif 2023 – Commune

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	648 644,86	934 791,42
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	569 575,66	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 293 429,10
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 218 220,52	1 228 220,52
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	984 568,14	399 596,29
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 584 971,85
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		984 568,14	984 568,14
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		2 202 788,66	2 212 788,66

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité vote les Budgets Primitifs 2023 – Commune:

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8) Vote du Budget Primitif 2023 – Assainissement

Le budget principal de l'Assainissement pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	103 769,87	69 993,00
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00	33 776,87
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	103 769,87	103 769,87

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES (1) AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris 1064 et 1068)	50 944,62	70 262,08
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	19 317,46	0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	70 262,08	70 262,08

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	174 031,95	174 031,95

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité vote les Budgets Primitifs 2023 – Assainissement:

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9) Vote du Budget Primitif 2023 – Lotissement

Le budget principal du Lotissement pour l'exercice 2023, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	267 064,57	501 541,14
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 234 476,57	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	501 541,14	501 541,14
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	277 149,57	276 149,57
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 000,00
=		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	277 149,57	277 149,57
	TOTAL DU BUDGET (4)	778 690,71	778 690,71

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité vote les Budgets Primitifs 2023 – Assainissement:

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10) Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 : Application de la fongibilité des crédits.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-32 relative à l'adoption du référentiel M 57.

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

➤ **VALIDE** l'application de cette disposition pour le budget de la commune soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11) Vote des subventions aux associations 2023

Madame le Maire présente les propositions d'attributions des subventions aux associations communales et hors communales vu par les commissions finances et sport le jeudi 16 février 2023

Associations	Subventions 2023	Subventions exceptionnelles
Anciens Combattants	250 €	
Club de l'Amitié	400 €	
Comité des Fêtes	1 200 €	300€
Football Loisirs ASMN	800 €	
Gymnastique	700 €	

Kick-Boxing	700 €	
Pétanque	300 €	
Tennis Table	600 €	
Yoga	50 €	
Familles Rurales	400 €	
Foot Gacé	180 €	
ADMR	700 €	
UNA	200 €	
Restau. Cœur Gacé	200 €	
Vélo Club Nonant	600 €	
SÉES du Ciné	150 €	
Secours populaire – Le Merlerault	150 €	
TOTAL	7 880 €	

- Entérine les subventions vues en commissions finances et sport.
- Indique que les subventions exceptionnelles seront versées au moment de la manifestation concernée.
- Que les crédits sont ouverts au budget 2023 au compte 6574.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

EE

12) Vote des taxes locales 2023

Par délibération 2022-23 du 7 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 0.832 % + part départementale 27.07% soit 27.90%

TFPNB : 1.23 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 1.08 %

TFB :0.832 % + part départementale 27.07% soit 27.90%

TFPNB : 1.23 %

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13) Délibération- Devis Etude de Plan d'épandage des boues de la station d'épuration

Selon le décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées, les collectivités ont l'obligation réglementaire de réaliser un plan d'épandage pour pouvoir épandre leurs boues en agriculture et d'en assurer le suivi. Afin de se conformer à la réglementation, il est proposé au conseil municipal de missionner la société VALBÉ, filiale de la SAUR, afin de lui confier l'étude et l'établissement de ce plan d'épandage :

La prestation d'étude et de rédaction est décomposée comme suit :

- Prélèvement et analyse des boues actuelles, Prélèvement et analyse des sols > 523,84 €HT
- Rédaction du dossier d'épandage (recherche d'agriculteurs, étude pédologique et environnementale, cartographie des parcelles retenues, organisation des épandages en matériel, planning prévisionnel et conventions avec les agriculteurs) + Frais de reprographie et assistance administrative > 3 628,57 €HT

Après délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'accepter le devis de VALBÉ pour la somme de 4 152.41€ HT
- D'AUTORISER Madame le Maire à réaliser la demande de subvention à l'Agence de l'eau.
- Que les crédits sont ouverts au budget 2023 au compte 622 (fonctionnement)

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

14) Informations et questions diverses

Laiterie Deschamps : Réfection de la couverture

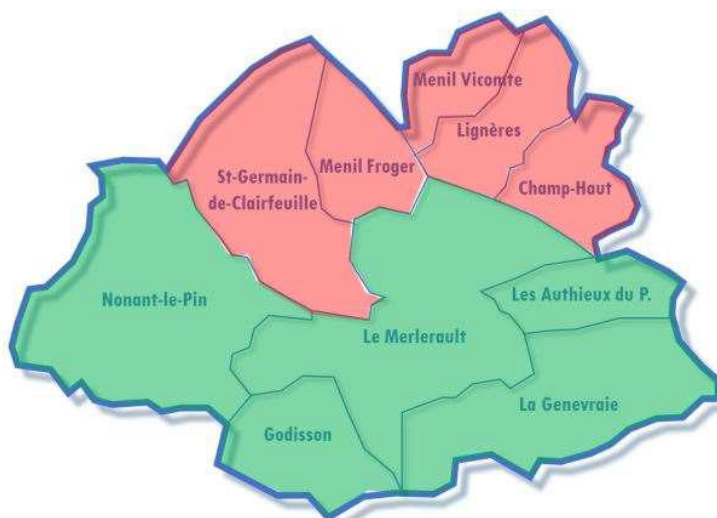
- Marché notifié à l'entreprise MARIÉ
- Travaux en cours de planification – Démarrage en mai 2023

EPFN : Centre Bourg

- Le dossier a été présenté au conseil d'administration d'EPF le 10 mars
- Attente de l'avenant à la convention pour lancement de l'appel d'offre

Commune Nouvelle du Pays du Merlerault

- L'ensemble des communes se sont exprimées.



Vert = OUI

Rouge = NON

- Une première réunion aura lieu d'ici l'été avec l'ensemble des conseillers des communes ayant répondues OUI afin de constituer le(s) groupe(s) de travail.

-

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Signatures

Le Maire	Le Secrétaire de Séance